

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E10

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Prise en charge d'une contravention liée au projet municipal "2047KM"

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la stratégie de la politique jeunesse de la ville de Gennevilliers qui vise à l'émancipation sociale et citoyenne des jeunes de 14 à 25 ans,

Considérant que le service Jeunesse développe des projets ambitieux, solidaires et fédérateurs,

Considérant que le service Jeunesse a organisé et mis en œuvre le projet « 2047 KM » qui consiste à parcourir l'Europe à vélo en vue de récolter des fonds pour l'association « Solidarité pour Esteban »,

Considérant que le projet « 2047 KM » édition 2022 a conduit 18 jeunes à traverser l'Europe de Gennevilliers à Oslo du 02 juillet au 3 août 2022

Considérant que ce parcours est accompagné par 4 animateurs et qu'un véhicule d'assistance suivait le groupe,

Considérant que le parcours passait par une ZFE à Anvers,

Considérant que cette ZFE n'avait pas été identifiée dans le cadre de la préparation du parcours,

Considérant que le véhicule d'assistance fourni par le garage municipal ne remplissait pas les critères de circulation sur cette ZFE,

Considérant que les contraventions sont désormais à la charge du conducteur verbalisé,

Considérant que l'agent concerné ne peut être tenu responsable de cette verbalisation,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : autorise le service Jeunesse, au regard d'une situation exceptionnelle, à prendre en charge sur le budget municipal, le montant de la contravention de 150 euros et le cas échéant, de la majoration due au retard engendré.

Article 2 : Le règlement s'effectuera par le service jeunesse depuis l'enveloppe 16369, nature 6188

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023